

## **COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 A 18 H 00**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 a réformé, au 1er juillet 2022, les règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Conformément à cette directive, voici ci-après la liste des délibérations prises lors de ce comité syndical à l'unanimité des membres présents :

ETAIENT PRESENTS : Robert AIGOIN, Suzanne BADAROUX, Sandrine BARAN, Jean-François BERENGUEL, Régine BOURGADE, Catherine BOUTIN, Gilbert FONTUGNE, Chantal HUC, Rose-Marie MARTIN, José MARTINEZ, Sébastien MOREAU, Johanne TRIOULIER,

ETAIENT EXCUSES: Christine HUGON, Eve BREZET, Michèle MANOA, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, François ROBIN, David FLAYOL, Olivier ALLE, Christiane POLGE, François ROUVEYROL

ASSISTAIENT EGALEMENT: Marc SCHWANDER, Trésorier chef, Emmanuelle PALANQUE pour la direction de la Culture du Département, Eric PARRA et Brigitte VIGUIER pour l'EDML

Secrétaire de séance : Jean-François BERENGUEL

A 18 H 00, le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (12 membres présents / 23), et donne lecture de l'ordre du jour :

## **ORDRE DU JOUR**:

- 1) Assurance statutaire du personnel de l'EDML : adhésion à partir du 1er janvier 2024
- 2) Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la Fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion de la Lozère
- 3) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024
- 4) Adoption du règlement budgétaire et financier
- 5) Amortissement des frais et fonds de concours concernant le budget principal
- 6) Droits d'inscription : modalités de réduction
- 7) Décision modificative N° 1 au BP 2023
- 8) Décisions du Président